

# COMMUNE DE SAINT MARDS EN OTHE

## COMPTE RENDU

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

21 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt et un octobre à dix neuf heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel BERTIN, Maire.

**Etaient présentes :** Mmes: LONGEVIALLE Ana, BONNIN Laura, JANSSENS Nicole, BABEAU Audrey, DUPONT-METAYER Caroline, MENUET Gaëlle.

**Etaient présents :** Mrs : IMMEL Richard, BERTIN Lionel, FEVRE Arnaud, BOUCHET Laurent, GILET Jérôme, ODENT Jérémie.

**Absents excusés :** BACHIMONT François - Xavier a donné pouvoir à Lionel BERTIN, FROTTIER Thierry a donné pouvoir à Ana LONGEVIALLE, FEVRE Arnaud a donné pouvoir à Caroline DUPONT-METAYER.

**Absents :** FOUTEAU Jérôme.

### ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 ABREGÉE AU 01 JANVIER 2023 POUR TOUS LES BUDGETS DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023.

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Collectivité : Budget PRINCIPAL ET LOTISSEMENT.

*Le Conseil Municipal, Apres en avoir délibéré, à l'unanimité.*

1.- *Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de Saint Mards en Othe : Budget Principal et Budget du Lotissement.*

### DECISIONS MODIFICATIVES N° 5 DU BUDGET 2022 COMMUNE OUVERTURE DE CREDITS EN FONCTIONNEMENT

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder aux ouvertures de crédits comme suit :*

#### DEPENSES FONCTIONNEMENT :

CHAP. 011                      CPTÉ 6068                      +    4 000.00 €

#### DEPENSES FONCTIONNEMENT :

CHAP. 022                      CPTÉ 022                      -    2 100.00 €

CHAP. 65                      CPTÉ 6542                      -    500.00 €

CHAP. 65                      CPTÉ 657358                      -    500.00 €

CHAP. 65                      CPTÉ 6531                      -    900.00 €

### DECISIONS MODIFICATIVES N° 6 DU BUDGET 2022 COMMUNE VIREMENT DE CREDITS EN FONCTIONNEMENT

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder aux virements de crédits comme suit :*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT    CHAP. 70                      CPTÉ 7022                      + 10 000.00 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT    CHAP 011                      CPTÉ 6068                      + 10 000.00 €

## DECISIONS MODIFICATIVES N° 7 DU BUDGET 2022 COMMUNEVIEMENT DE CREDITS EN FONCTIONNEMENT

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE de procéder aux virements de crédits comme suit :*

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

CHAP. 70                      CPTÉ 7022                      + 10 000.00 €

### **DEPENSES FONCTIONNEMENT :**

CHAP 011                      CPTÉ 61524                      + 10 000.00 €

## DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 DU BUDGET 2022 SERVICE DES EAUX. OUVERTURE DE CREDITS EN FONCTIONNEMENT

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE de procéder aux ouvertures de crédits comme suit :*

### **DEPENSES FONCTIONNEMENT :**

CHAP. 014                      CPTÉ 701249                      + 1 600.00 €

### **DEPENSES FONCTIONNEMENT :**

CHAP. 65                      CPTÉ 6542                      - 700.00 €

CHAP. 65                      CPTÉ 6541                      - 300.00 €

CHAP. 67                      CPTÉ 678                      - 600.00 €

## DISPOSITION PRISENT POUR LE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DE L'ECOLE (suite aux congés maladie en cours et à venir)

A partir du 07 novembre 2022 :

Madame DIAS, Madame HERARD, Madame BUCHE travaillent au sein de l'école en remplacement de Madame DESCHAMPS et de Madame NICOLAS.

## MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE (AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES) DE 25 H A 35 H -CREATION DU POSTE A 35 H

Il rappelle la nécessité de pourvoir au bon fonctionnement des services de la commune et la délibération du 8 juillet dernier concernant la modification des effectifs et l'augmentation du nombre d'heures de l'adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe en poste de 25 h à 35 h.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 22 septembre 2022.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

**AUGMENTE** le nombre d'heures du poste de l'Adjoint Administratif Territorial 1<sup>ère</sup> classe de 25 h à 35 h à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 et crée le poste à 35 h.

## POINT SUR LE TRANSFERT DE LA REGIE COMMUNALE DU SERVICE DES EAUX AU SYNDICATS SENS NORD EST A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

*PROCÈS-VERBAL de l'élection des Délégués du Conseil Municipal au Comité du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord Est / Source des Salles*

De deux délégués Titulaires et d'un suppléant au Comité du Syndicat Mixte D'adduction D'eau Potable Sens Nord Est /Source Des Salles,

Vote des 2 titulaires :

Monsieur BERTIN Lionel 14 voix

Monsieur FROTTIER Thierry 14 voix

Vote pour 1 suppléant :

Madame LONGEVIALLE Ana 14 voix

Le relevé d'eau se fera 2 fois par an.

Relevé final fin novembre par l'employé communal

Une réunion publique aura lieu à la mairie le 14 décembre 2022 à 18h30 par la mairie et le syndicat puis la suite des permanences seront organisées par Sens Nord Est.

**MISE A DISPOSITION DE L'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE POLYVALENT (ENTRETIEN GÉNÉRAL) DE LA COMMUNE POUR LE SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE SENS NORD EST/SOURCE DES SALLES**

*Le Conseil Municipal informé préalablement de la mise à disposition de l'agent faisant partie de ses effectifs,*

**AFIN** de pourvoir au bon déroulement du transfert du Service des Eaux au Syndicat SMAEP (arrêté Préfectoral n°préf/dcl/bcl/2022/0977 cosigné à Troyes et Auxerre le 29 septembre 2022).

L'Agent fonctionnaire titulaire est mis à disposition de SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE SENS NORD EST/SOURCE DES SALLES à compter du 1<sup>ER</sup> janvier 2023, pour une durée de deux ans, pour y exercer à temps non complet les fonctions d'Agent chargé de l'entretien des OUVRAGES et TERRAINS du service des Eaux de SAINT MARDS EN OTHE et d'autres travaux polyvalents.

**PRECISE** que cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement des heures consacrées à la mise à disposition et qu'un titre de recettes sera émis suivant la convention passée entre la commune et le Syndicat sus nommé.

**CHARGE** Madame l'Adjointe au Maire, en charge du dossier de transfert, de rédiger la convention et signer tous les documents afférents à cette situation.

Une mise à disposition de l'employé communal pour l'eau est votée à l'unanimité.

Une convention a été signée entre la mairie et le syndicat mixte d'adduction d'eau potable SENS Nord Est/Source des Salles à compter du 01/01/2023 pour une durée de 2 ans.

**COUPES DE BOIS DANS LA FORET COMMUNALE - ETAT D'ASSIETTE 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023

2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues

3 - Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

Au cas où le propriétaire solliciterait le report ou la suppression du marquage d'une coupe prévue à l'aménagement, le conseil municipal en expose ici les motifs et en informe par ailleurs le Préfet de Région :

- Mode de délivrance des bois d'affouage

Le Conseil Municipal décide de répartir l'affouage :

- par foyer

X

#### 4 - Décide que la délivrance se fera :

- sur pied

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. FROTTIER Thierry, M. FOUTEAU Jérôme, M. BACHIMONT François-Xavier

#### 5 - Fixe la destination et les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :

##### Parcelles 43 et 44 :

- Vente en bloc et sur pied des perches, houppiers et futaies en 2024

##### Parcelle 7 :

- Délivrance aux affouagistes réglementairement inscrits sur la liste de 2023 du taillis, des arbres de moins de 35 cm de diamètre et des arbres de qualité chauffage.
- Délivrance aux affouagistes réglementairement inscrits sur la liste de 2024 des houppiers des arbres vendus
- Vente de la futaie en 2024 avec une découpe normale au diamètre 25 cm.

Les délais d'exploitation, vidange comprise, sont fixés au :

15 OCTOBRE 2025, pour les houppiers des arbres vendus et les petites futaies.

Autre clause : FUTAIE AFFOUAGERE DELAI ABATTAGE FIXE AU 15 / 02 / 2025

##### Parcelle 4 partie:

Vente en bloc et sur pied ou en contrat d'approvisionnement en 2023

##### Parcelles 29.1 et 20.2 :

- Délivrance aux affouagistes réglementairement inscrits sur la liste de 2023 du taillis

### Incorporation de parcelle de forêt + Avenant au bail de chasse

Délibération pour autoriser le maire à faire un avenant au bail de chasse (modification de l'identification du bien sujet au bail) entre la commune de Saint Mards en Othe et la société des chasseurs suite à l'acquisition de 2 parcelles Cornilly (1h30) et le Grand Marchais (8 ha). La modification se fera lorsque la vente du Grand Marchais sera finalisée.

### TRAVAUX D'EXPLOITATION EN REGIE DE LA FORET COMMUNALE SAINT MARDS EN OTHE.

#### Le Conseil Municipal :

- **Accepte** la proposition de l'Office National des Forêts de façonner la parcelle 17 de la forêt communale pour un volume estimatif de 104 m3.
- La commune aura à régler les frais d'exploitation (abattage, façonnage, débardage) au prestataire. Un devis intégrant le coût de l'exploitation et la rémunération de l'ONF pour le suivi des opérations sera présenté à la Mairie.
- **Autorise** l'ONF à prélever 1% du montant de la vente des produits commercialisés dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement pour frais de gestion.

### DEROULEMENT DU MARCHE DE NOEL, LE DIMANCHE 11 DECEMBRE 2022

Passage du père Noël vers 14h45. Animation à 15h dans la salle de la mairie où il donnera des papillotes et il prendra les lettres des enfants pour le père Noël.

Il sera organisé un tirage au sort pour les dessins des enfants de 2 à 11 ans, la mairie se chargera d'acheter quelques cadeaux.

Tirage au sort : un panier garni et un panier du maire

Vente de crêpes Nutella, sucre et confiture et vin chaud.

## DIVERS

### DON A LA COMMUNE DE SAINT MARDS EN OTHE

*Le conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le don de l'association DU LAVOIR de Saint Mards en Othe pour un montant de 239.92 €*  
*PRECISE qu'un titre de recette sera émis au compte 7713.*

### DON DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE A LA COMMUNE DE SAINT MARDS EN OTHE

*Le conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le don de la COOPERATIVE SCOLAIRE de Saint Mards en Othe pour un montant de 1 790.00 € concernant une participation à l'achat d'appareils numériques supporté par la commune en 2021.*  
*PRECISE qu'un titre de recette sera émis au compte 7713.*

- Remerciement d'EPISOL pour la subvention
- Nettoyage de la rivière de Saint Bouin à la Nosle
- Les personnes roulent trop vite à la Belle Fayte
- Éclairage devant l'école ne fonctionne pas ainsi que la lumière sous le préau côté primaire reste toujours allumé.
- Demande d'une subvention plus importante pour le MPT LE LAVOIR, dû à Octobre Rose
- Des retours positifs sur l'ouverture du bar « CHEZ ALEX »
- Rajouter semaine impaire sur le panneau de la journée des producteurs
- Suite à des observations de parents d'élèves avec un agent, le Conseil Municipal demande un courrier pour convoquer cette personne, le maire intervient et demande à avoir un entretien avec cet agent pour avoir sa version des faits.
- Appel à Projet travaux rue de la grenouillère (projet non réalisable)

### DECISIONS MODIFICATIVES N° 8 DU BUDGET 2022 COMMUNE VIREMENT DE CREDITS EN FONCTIONNEMENT AU CHAP 012

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE le virements de crédits comme suit :*

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>		
CHAP. 70	COTE 7022	+ 2 000.00 €
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT :</b>		
CHAP 012	COTE 6413	+ 2 000.00 €

La séance est levée à 21h18

